



V I L L E D E  
G E N E V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 NOVEMBRE 2009

**PR-701**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

**Article premier.** – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire 2009 de 259000 francs destiné à la préparation de célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, *2012 Rousseau pour tous*.

**Art. 2.** – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2009.

**Art. 3.** – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2009, sur la nature comptable 365000, centre de coût 30010099, OTP S3200x «2012 Rousseau pour tous» (à créer).

---

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Linda de Coulon

La Présidente:

Vera Figurek